



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr
snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC

Audioconférence du 02 avril avec la Direction Générale

D'une durée d'une heure, cette audio conférence, en l'absence de grande nouveauté, a apporté des précisions dans quelques domaines :

Par ailleurs le DG a indiqué que les ministres allaient adresser ce jour une lettre par à l'attention des agents de la DGFIP pour souligner leur engagement et les mesures de protection indispensables.

✓ Campagne IR :

Pas de nouveauté depuis hier ; la DG travaille sur l'organisation de la campagne IR qui fera l'objet d'une présentation dans les prochains jours.

✓ Fonds de solidarité et mise en œuvre :

Un dispositif « déclaration papier » va venir compléter le dispositif « fonds de solidarité » à destination des entreprises ne pouvant pas accéder aux services internet (blocage de compte, identifiants...).

Le DG rappelle que les experts-comptables peuvent effectuer cette démarche pour le compte chacun de leurs clients.

✓ Contrôle fiscal :

La DG indique que le dialogue peut tout à fait se poursuivre entre l'entreprise vérifiée et le service de contrôle si un accord express est reçu du contribuable.

En revanche il faut éviter les actes de procédure susceptibles d'entraîner un risque juridique.

Cette doctrine va être expertisée.

✓ Maniement du courrier :

Des orientations vont être données aux services du courrier pour appliquer la méthodologie « Pôle emploi » J+1. Tout courrier reçu en J ne sera ouvert et manipulé que le lendemain. Des directives vont être adressées aux directeurs en ce sens.

Il s'agit juste d'un principe de précaution qui n'a pas de bases scientifiques quant à la possible fixation du virus sur le papier.

✓ **Mouvement comptable C2-C3**

Il est terminé mais il est actuellement en cours de vérification par le bureau RH1B en liaison avec les délégations. 300 cadres sont concernés par ce mouvement.

La publication du mouvement sera effectuée vers la mi-avril. Une CAP de promotion devra se tenir mais selon des modalités restant à définir.

✓ **Distribution des bons de secours**

Actions en cours pour sécuriser les locaux lors de la distribution de bons de secours suite à l'envahissement intempestif d'usagers dans plusieurs trésoreries normalement fermées au public.

✓ **Soutien par les agents du contrôle fiscal :**

Les agents du contrôle fiscal (DVNI, DIRCOFI, BVG, PCE) peuvent être appelés à se mobiliser pour des actions de soutien dans le cadre du PCA, notamment à l'appui des SIE. Par exemple, la relance téléphonique des contribuables ayant révoqué leurs mandats de télédéclaration (risque avéré de rétention TVA et/ou PAS).

Les services concernés et les modalités sont à fixer, en fonction des directions, des besoins, du volontariat...

✓ **Points divers RH :**

- ◆ Possibilité en télétravail ou en présentiel de poser des jours de congés ou d'ARTT : pas d'interdiction de principe. Les demandes suivent les règles normales : accord de l'Autorité hiérarchique, en conformité avec les exigences du PCA et des tâches prioritaires.
- ◆ Frais de mission en présentiel : pour mémoire un décret interministériel va être signé.
- ◆ Prise en charge des frais kilométriques pour les déplacements en présentiel (usage du véhicule personnel au lieu des transports collectifs en contexte Covid) : ce point va être expertisé avant d'apporter une réponse.
- ◆ Scolarité des collègues stagiaires devant aborder leur stage pratique : ce point va être examiné.